

5) REGLEMENT INTERIEUR EST49253

7ème rapide International de la TOUR du ROY CHARLEVILLE-MEZIERES 14/07/2019

Article 1 : le club d'échecs de la Tour du Roy organise son 7ème rapide le 14 juillet 2019 au centre social Manchester 26, rue Jules Raulin 08000 Charleville-Mézières. Cette compétition comprend 1 tournoi principal ouvert à tous les joueurs licenciés. **Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. auprès de l'organisateur, si prise sur place avec obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive_discipline échecs.**

Article 2 : ce tournoi est homologué **EST49253** par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.), il se joue en **9 rondes de 2 X 15'**. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse**.

6.8 Règles générales pour les compétitions FIDE :

- Approuvées par l'Assemblée Générale de 1986, le Bureau Présidentiel de 2007.

- Amendées par les Assemblées Générales de 1989, 1992, 1993, 1994, 1998, 2006, 2010, 2014 et 2018 et le Bureau Exécutif de 2011.

Remarques générales 1) Quand un tournoi a un problème non couvert par son règlement intérieur, ces règles doivent être considérées comme définitives.

- *"La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018."*

- Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III: application des articles A4 et III.5.

- Les téléphones portables doivent être éteints dans la salle de jeu ni n'émettre aucun son ni être visibles, sous peine de perte de la partie en cours.

Article 3 : la cadence de jeu est de **15 minutes au K.O.**

La date limite d'inscription est fixée au samedi 13 juillet 2019 à 20h00, appariement ronde 2 passé ce délai. Le montant de l'inscription est fixé à 16 € pour les seniors (20 € sur place) et à 8 € pour les jeunes, à 10 € pour les joueurs de L.T.D.R.

Article 4 : les parties débiteront le mardi 14 juillet 2019 vers 10h. Tout retard de 5 min entraîne la perte de la partie par forfait. Quatre rondes sont prévues le matin et cinq l'après midi avec une pause d'une heure le midi.

Article 5 : la liste des prix sera affichée avant la 5^{ème} ronde. Les organisateurs s'engagent à distribuer au moins 500 € de prix dont 150 € au premier du classement général. Un lot sera attribué à tous les participants.

Article 6 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les prix en espèces sont attribués à la place, les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholtz ensuite la performance.

La cérémonie de remise des prix est prévue le 14 juillet vers 17h30. Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso facto à son prix. Tous les prix offerts sont à la place réelle.

Article 7 : arbitre principal Bernard LECLERC (AFO2 A06292, agréé Fide).

Article 8 : il est interdit de fumer dans la salle du tournoi. Il est interdit d'analyser dans la salle du tournoi appelée Aire de jeu.

Article 9 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat à la table d'arbitrage.

Article 10 : l'inscription au Tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

- Il ne sera pas établi de règles concernant les accords de nullité. L'arbitre veillera au respect des règles générales, au règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

L'arbitre principal
Bernard LECLERC, AFO2

L'organisateur

LTDRgillesfrançoise